

La cotisation à l'Europe

Dix à quatorze milliards de francs. Tel est le prix de la première cotisation que la Suisse va payer à l'Europe, sous forme de tunnels alpins. Tel est aussi le montant de la facture des particularités que nous tenons à défendre: limitation du poids et surtout du nombre des camions circulant dans notre pays, recherche d'une solution au plus près de nos préoccupations écologiques.

Le choix, dans son principe, est non seulement bon mais il est surtout le seul qui soit viable à long terme. Chacun reconnaît que la route ne parviendra pas à absorber seule l'augmentation des transferts de marchandises prévus pour ces prochaines décennies. Il faut pourtant espérer que nos partenaires européens prendront de leur côté les mesures indispensables: imposition du trafic, aussi bien sur route que sur rail, de manière à ce qu'il couvre l'entier des coûts qu'il occasionne et remise en question de certains transports provoqués par une division extrême du travail, et qui ne s'effectuent que parce qu'ils sont indirectement subventionnés. C'est sur ce point d'ailleurs que les oppositions vont se concentrer. Les écologistes ont déjà annoncé leur refus d'un accroissement des capacités de transit offertes par notre pays en l'absence de mesures d'accompagnement destinées à provoquer un transfert de la route au rail, et non pas un cumul des deux systèmes. Il faut pourtant reconnaître que dans la situation européenne qui est la nôtre et au vu des limitations déjà sévères imposées au trafic routier, la marge de manœuvre du gouvernement est en la matière fort limitée.

Le Conseil fédéral, dans son souci de miner un éventuel référendum, a pris soin de répartir sur la carte de la Suisse les travaux liés à ce crédit, quitte à servir deux fois les mêmes plats, comme nous le relevions déjà il y a une année lorsque les grandes lignes du projet étaient dévoilées. C'est ainsi qu'est inscrit au programme une revalorisation de la ligne du Simplon — déjà vendue une fois pour Rail 2000 — et le projet de liaison Genève — Mâcon, raccord au réseau TGV

français, auquel la Confédération a donné son appui il y a une année. Adolf Ogi a d'ailleurs tancé les Romands qui, ne parvenant pas à faire l'unité derrière ce projet, rendent difficile sa promotion à l'étranger. Cette morale fait bien rire ceux, mais ils sont rares, qui suivent ce dossier de près. Car si les cantons romands avancent en ordre dispersé, ils ne font que suivre l'exemple de la Berne fédérale où l'on cherche en vain un service ou quelques fonctionnaires de référence maîtrisant à fond les données du problème. Quant au chef du Département genevois de l'économie publique, habile vendeur et chargé du dossier pour la République, les mauvaises langues disent qu'il peine à suivre sur la carte le tracé de la nouvelle ligne qu'il appelle de ses vœux. Contrairement à ce que dit M. Ogi, l'avenir de la ligne du Simplon ne dépend pas tant de cette liaison avec la France que de sa prise en compte réelle en Suisse. Nous restons dans l'attente d'une manifestation concrète d'intérêt, autre que des pointillés sur une carte avec en légende une énigmatique «revalorisation de l'axe du Simplon».

PI

Moins d'Etat, plus de gym

Le Parti radical suisse vient de publier une brochure sur le sport de l'an 2001. Il convient de se souvenir que le secrétaire général Christian Kauter a été deux fois médaillé olympique comme escrimeur. Parmi les propositions, la construction de cent halles de gymnastique dans toute la Suisse. Moins d'Etat et fédéralisme paraissent oubliés. Il en va de même dans la revendication d'abaisser à douze ans la limite d'âge pour «Jeunesse + sport» ou à propos du subventionnement des associations sportives. Il est vrai que les radicaux envisagent aussi la suppression de l'impôt sur les billets d'entrée aux manifestations sportives. Mais n'oublions pas que bien des jeunes peuvent voter dès 18 ans.

La commission Popp a pondu son œuf

(ag) L'agriculture suisse s'est jusqu'ici bien défendue, professionnellement et politiquement. Certes, elle produit à des coûts qui sont largement au-dessus de ceux de la Communauté européenne, elle-même plus chère que la production mondiale. Mais elle a bénéficié d'une très remarquable augmentation de la productivité. Elle ne couvre pas la totalité des besoins du pays, même s'il y a surabondance de fromage, et abondance de lait ou de viande porcine; la Suisse achète donc à bas prix ce qu'elle ne produit pas, le coût de l'approvisionnement moyen s'en trouve allégé. Enfin les pouvoirs publics lui témoignent sollicitude. Il en coûte un milliard.

Les circonstances ne sont plus désormais aussi favorables. La productivité a ses limites. Humaines d'abord. Combien d'exploitations où le paysan est seul, disposant certes d'un matériel performant, mais à la merci d'un accident ou de toute interruption de travail. Limites écologiques ensuite. L'intensification de la production se heurte aux mesures de protection des sols, au refus de l'élevage industriel, etc.

Mais d'un autre côté une plus large ouverture des frontières sous la pression du GATT (accord général sur les tarifs douaniers) ou de l'Europe exigerait une meilleure capacité concurrentielle. Personne n'ose toucher au prix du sol et aux facteurs essentiels du prix de revient. La contradiction est donc flagrante.

De la montagne à la plaine

La commission instituée par le chef du Département de l'économie publique (commission Popp) a examiné l'ensemble de la question. Elle arrive à la conclusion qu'il ne sera plus possible de protéger l'agriculture par des prix garantis et de creuser encore l'écart avec l'Europe. L'importance accrue du trafic transfrontalier est à lui seul révélateur de la difficulté à s'isoler.

Elle préconise donc les paiements directs. Ce n'est pas une innovation en Suisse. Les paysans de montagne en bénéficient à juste titre notamment. Les paysans de plaine pourraient en profiter à leur tour.

Leur introduction prudente ne poserait pas de problèmes initiaux trop ardues, mais il est évident que, si les prix sont bloqués et que le principe de la garantie

d'un revenu équitable continue à être respecté, les paiements directs prendront une importance toujours plus grande. Et les difficultés apparaîtront alors en plein.

A supposer que la surface soit le critère

Paiements directs. Ce sont des contributions versées directement par l'Etat à l'agriculteur non pas en fonction d'une quantité de produits livrés, mais en tant que transfert direct de revenu. Les paiements directs sont justifiés par les services rendus à la collectivité: approvisionnement du pays, entretien des paysages, etc. Ils peuvent être liés à certaines conditions, fixées par la loi.

Politique contractuelle. Librement et par contrat avec l'Etat ou une organisation reconnue, le paysan s'engage à respecter certains critères de production: utilisation d'engrais, conditions d'engraissement du bétail, etc. En compensation, une part de son revenu est assurée par l'Etat.

Si les paiements directs permettent une juste indemnisation de certains services rendus par l'agriculture, la politique contractuelle autorise la poursuite d'objectifs plus fins. Elle est déjà pratiquée à petite échelle dans certains cantons où les paysans qui renoncent à l'utilisation d'engrais et laissent se développer des prairies sèches sont indemnisés. On peut imaginer y recourir pour favoriser le maintien de haies, ou pour assurer l'entretien de haies forestières plutôt que leur remplacement coûteux par des chemins bétonnés, etc. Au-delà de ces applications limitées, la politique contractuelle peut-elle convenir à des problèmes structurels ?

retenu, le sol, indépendamment du travail incorporé, produira une rente, toujours plus élevée.

A supposer que l'exploitant bénéficie en tant que personne des paiements directs, l'adaptation structurelle sera freinée.

Aussi la commission, après avoir étudié plusieurs stratégies, c'est le terme à la mode, et retenu une stratégie moyenne, comme il se doit, propose un article de loi qui permettrait au Conseil fédéral de faire tout et son contraire. Article 29a,

deuxième alinéa, proposé:

Les paiements directs sont fixés par unité de surface, par exploitation, par ménage, par unité de main-d'œuvre ou selon d'autres critères appropriés. Ils peuvent être échelonnés et limités vers le bas et vers le haut.

Une telle délégation de compétence ne permettrait plus, si ce n'est par la voie budgétaire, au parlement d'orienter la politique agricole.

La consultation nécessaire à la préparation de la loi devrait permettre de mieux décanter. Que veut-on vraiment?

La politique contractuelle

DP a été parmi les premiers, il faut prendre date parfois, à défendre une politique contractuelle. Pourquoi?

La politique contractuelle a deux avantages. Elle respecte la libre décision de l'exploitant. S'il est partie contractante, il s'engage volontairement à certaines prestations.

La commission Popp a admis que l'encouragement à une agriculture plus extensive et de méthode plus douce pouvait, sur une base contractuelle, être envisagé. Elle a prévu par un article ad hoc (29b) de donner une base légale à ces encouragements contractuels.

L'idée a donc fait son chemin. Personnellement, j'avais proposé que le champ d'application dépasse les deux critères d'une production moins intensive et plus douce.

Où faire des économies ?

(jd) Savoir à quoi l'on affecte ses ressources est, pour une collectivité, la décision politique par excellence. Chacun est d'accord là dessus en principe, et pourtant ce n'est guère ainsi que cela se passe: la pesanteur des activités permanentes de l'Etat, les effets induits d'une dépense nouvelle qui sont ensuite inexorables, laissent en réalité une modeste marge d'appréciation; en période d'expansion, il n'est guère besoin de faire des choix; et s'il faut faire des économies, on peut encore fuir la décision politique en les répercutant linéairement du haut en bas de la hiérarchie.

Et pourtant, il doit y avoir une autre manière d'adapter le budget de l'Etat aux nécessités de l'heure. Nous laisserons de côté ici les mesures techniques — telles que la modification du taux d'amortissement — qui, même si elles peuvent avoir une justification, évitent la question cruciale, ainsi que les interventions sur la part du financement des établisse-

Ce qui frappe, dans l'agriculture, c'est la diversité des situations. Le domaine a-t-il un seuil de rentabilité? Y a-t-il une succession possible? Des spécialisations sont-elles souhaitables? Une diversification?

Un contrat, non pas de paiement direct, mais de garantie de revenu, devrait faciliter les adaptations, éviter les liquidations brutales.

L'administration qui a besoin de critères précis ne peut pas disposer de la liberté d'appréciation des situations individuelles. En revanche, les hommes du métier le pourraient. Je connais le respect dont jouissent les commissions de classification d'amélioration foncière. Les hommes de cette qualité professionnelle seraient en mesure de poser les termes de contrats adaptés à des situations individuelles.

La commission Popp a jugé avec scepticisme une extension du champ contractuel au-delà des critères liés à l'environnement et à la culture extensive.

Je reste convaincu qu'une expérience devrait être tentée.

Lorsque les paiements directs auront montré leurs limites et leur rigidité, il sera bon que l'on puisse faire le point sur les premiers résultats (succès ou difficultés) d'une politique contractuelle élargie.

A suivre. Notamment dès publication du rapport complet, à mi-juin. ■

ments publics (l'Hôpital, par exemple) qui doit être payée par l'Etat.

Cela posé, au moins trois sources d'économies mériteraient d'être soigneusement explorées:

— *L'arrosage généralisé des prestations sociales.* Du pécule de course d'école au logement subventionné, il est de bon ton de soutenir que chacun doit être bénéficiaire de quelque chose pour éviter de créer une catégorie d'«assistés». Moyennant quoi ceux qui en ont vraiment besoin ne sont pas suffisamment aidés (et doivent donc, en fin de compte, recevoir ce complément qui fait bon marché de leur susceptibilité). Pour toutes sortes de prestations, il n'y a pas d'objection sérieuse à la mise sur pied d'un tarif lié aux ressources.

— *Les rentes de situation.* S'il est toujours délicat de citer des exemples, il n'en demeure pas moins que bien des activités, après avoir eu leur justification, trouvent en leur perpétuation leur raison d'être — voire de gonfler. Un effort de lucidité s'impose également en

vue de privilégier l'accroissement de la productivité: rechercher des moyens moins coûteux de réaliser telle prestation. Les activités de jeunesse sont un exemple intéressant d'une période d'adaptation — les années 60 — qui a requis un effort de la collectivité; en créant les centres de loisirs et en payant les moniteurs, le secteur public a largement asphyxié le secteur paroissial ou associatif; aujourd'hui des sommes toujours plus considérables sont consacrées à des dépenses sans proportion avec le nombre de bénéficiaires.

— *Les charges inflationnistes.* Genève connaît un régime d'adaptation des traitements à la hausse du coût de la vie qui n'est pas compatible avec la cure de désintoxication que représente la suppression de la progression à froid: alors que la croissance de l'impôt n'est désormais plus supérieure à l'inflation (sauf, bien sûr, en cas d'enrichissement réel des contribuables), les charges de personnel sont, elles, supérieures: à l'augmentation nominale des traitements s'ajoute en effet une prime, d'un montant variable, censée indemniser l'inflation subie durant l'année écoulée. Un système bien sympathique, puisqu'il arrondit coquettement la feuille de paie une fois par an, mais qui n'a de justification ni sur le plan économique ni sur le plan du marché de l'emploi: ce n'est pas cela qui amène quelqu'un à rester ou à venir au service de l'Etat.

Dans cet ordre d'idée, il y aurait aussi lieu de rediscuter l'attribution d'une prime de fidélité aux fonctionnaires. Petits sucres pour les uns, gros diabète pour le budget... ■

EN BREF

Christoph Blocher, le remuant conseiller national de l'UDC zurichoise, vient de visiter la République démocratique allemande en voie de disparition. Il a déclaré à une assemblée de son parti que le mot «socialiste» ne pouvait plus être utilisé en RDA et il espère que ce sera aussi bientôt le cas chez nous.

Au cours d'un petit voyage d'étude d'une organisation de transport zurichoise, le professeur Jakob Maurer, de

l'Ecole polytechnique fédérale, a fait remarquer qu'à l'échelle du monde et même de l'Europe, Rail 2000 n'est en réalité que la solution à donner au tram helvétique et le réseau zurichois «S-Bahn» qu'un service d'amenée de quartier. Affaire de dimension.

L'information culturelle transfrontalière fonctionne dans la région du lac de Constance. Des *Kultur-Blätter* paraissent en quatre éditions et signalent des manifestations schaffhouseises, saint-galloises, zurichoises, badoises, bavaroises et du Vorarlberg. L'Europe des voisins.

L'intox

(ag) Le corps électoral vaudois doit se prononcer sur deux initiatives, l'une constitutionnelle, l'autre législative, intitulées «Sortir du nucléaire» pour la première et «Comment sortir du nucléaire pour la seconde.

Evidemment les textes ne donnent pas la recette-miracle, mais ils définissent une orientation dans les domaines qui sont de compétence cantonale: encouragement aux économies, développement des énergies renouvelables, etc. C'est un programme aux balises connues.

Des initiatives semblables ont été développées et adoptées dans plusieurs cantons. Elles trouvent leur limite dans le droit fédéral et la jurisprudence du Tribunal fédéral. Les retombées concrètes seront donc limitées.

Dès maintenant la campagne est ouverte. Et l'on assiste contre ces initiatives à un déchaînement de propagande d'une vulgarité mensongère exceptionnelle.

Des gendarmes et des fonctionnaires viendront rationner les utilisateurs. Le mazout (pourquoi le mazout?) coûtera deux ou trois fois plus cher et «pensez à ce que vous coûtez déjà vos fins de mois: loyer, assurances, impôts, nourriture, vêtements». Les hôpitaux enregistreront une hausse incalculable se répercutant sur le coût de la santé qui est déjà exorbitant. La surveillance bureaucratique créera un climat étouffant (sans ventilation!). Les dépenses seront un gouffre à millions «pompés sur le dos du contribuable» (sic).

Aucune référence aux textes à discuter. Plus c'est gros, plus ça passe.

Ce type de désinformation est tellement banal que l'on pourrait croire que le grossissement s'use dans la gratuité des exagérations. Il faut pourtant ne pas laisser passer, car on entre dans une ère du mensonge organisé.

Je connais une station de montagne qui est l'exemple de l'aménagement manqué. Il faut vingt minutes à pied pour sortir d'une banlieue proliférante de chalets. L'extension est telle que la voiture est indispensable pour toute course d'achats, d'où des embouteillages dignes d'un centre urbain.

La publicité diffusée par la presse vante, photographie à l'appui, des courses à

cheval dans une lumière de mélèze. L'équitation n'a jamais été un sport local, mais qu'importe. Jusque-là le truquage publicitaire est ordinaire. Mais pour échapper à cette banalité, il faut plus encore. On représente une foule de baigneurs serrés, compressés sur une plage et l'on argumente ainsi: «Si vous voulez échapper à cela, venez à X».

Il est dangereux que le débat politique, qui connaît sa démagogie, l'amplifie encore par les procédés du mensonge publicitaire.

Sur le sujet passionnel du nucléaire,

JOURNAUX RÉGIONAUX

Aujourd'hui, on informe gratis

(cfp) A part les journaux gratuits spécifiques, les Veveysans et d'autres habitants de ce district reçoivent gratuitement un jour par semaine *Vevey-Riviera* et *L'Est Vaudois*, deux quotidiens régionaux qui, par cette distribution, veulent marquer le territoire traditionnel dans un cas, et le territoire convoité dans l'autre, tout en offrant aux annonceurs un support couvrant intégralement la région arrosée.

Les milieux publicitaires ne sont pas persuadés de l'impact de ces distributions et les lecteurs ne sont pas tous convaincus de la justesse du calcul des éditeurs recourant à cette méthode. D'un article paru dans le *Tages-Anzeiger*, nous retenons que la Suisse romande et la région zurichoise sont des contrées où la presse gratuite a actuellement une grande importance.

Les lecteurs peuvent avoir deux attitudes. Ceux qui sont des abonnés traditionnels des journaux engagés dans une telle lutte pourraient être tentés de renoncer à leur abonnement puisqu'ils ont deux fois par semaine des informations locales gratuites. Les autres, abonnés à un quotidien d'ailleurs, ne regretteront pas de renoncer à l'abonnement au journal local.

Comme dans le cas de la région veveysanne, c'est dans la région zurichoise

j'avais lu que des associations décidées à parler le langage des faits prépareraient des cahiers sérieux de documentation. Mais cette louable intention se trouve démentie par le financement de campagnes de presse qui témoignent d'un mépris total des citoyens.

Car la communication et la démocratie présupposent un respect de celui à qui on adresse ses arguments. La vulgarité cynique prépare le chemin de la désinformation systématique, puis de la manipulation.

Ces risques de désintégration du débat sont plus graves que les prétendus risques de pénurie. Le manque n'est pas celui de l'énergie mais celui de la dignité. ■

qu'une telle distribution gratuite fleurit. A Dubendorf, par exemple, les ménages reçoivent l'hebdomadaire *Zuri Woche* qui couvre tout l'espace zurichois, un journal régional provenant de l'*Anzeiger von Uster*, ainsi que le *Glattaler*. Or, peu d'habitants de Dubendorf sont abonnés à un quotidien régional. Rien d'étonnant. Car le problème pour l'éditeur est de savoir s'il fait distribuer gratuitement un journal avec beaucoup d'annonces et peu de textes rédactionnels, ce qui mécontentera les annonceurs ou s'il offre une partie rédactionnelle correspondant à l'offre publicitaire, ce qui sera préjudiciable aux abonnés réguliers qui ne bénéficieront pas tous les jours d'une information aussi riche.

Les spécialistes estiment que la distribution gratuite et régulière de quotidiens est attractive lorsque la présence habituelle est inférieure à 50%. C'est le cas pour l'ensemble du district de Vevey si l'on se fonde sur les données de diffusion de la presse suisse.

Le *Tages-Anzeiger* pose ouvertement la question: le quotidien local avec des abonnés est-il condamné et sera-t-il remplacé par des journaux gratuits? Le grand journal zurichois semble avoir déjà trouvé la réponse puisqu'il publie depuis peu un tri-hebdomadaire distri-

Clochemerle (VD)

(pi) C'est sans recourir à l'Ordonnance du Conseil fédéral sur la protection contre le bruit (OPB) que les tribunaux civils règlent les affaires de voisinage, car aucune norme n'y est prévue pour la pollution sonore campagnarde à laquelle chacun était habitué et qui est si souvent réputée faire partie des charmes de la vie au vert; les cloches des vaches et le chant du coq sont les bruits auxquels les citadins émigrés semblent avoir le plus de mal à s'habituer, à en croire les chroniques judiciaires. Si le droit au cocorico d'un gallinacé genevois a été reconnu devant le tribunal, un troupeau de bovidés vaudois a par contre été réduit au silence par décision judiciaire.

Les cloches des veaux de Bex, récemment interdites par le Tribunal civil d'Aigle, continuent pourtant à faire du

bué gratuitement dans le nouveau district de Dietikon (entre Zurich et Baden) tandis que le quotidien de la région publie hebdomadairement une édition tous ménages.

Une autre solution réside dans la coopération de journaux régionaux non concurrents pour améliorer ensemble l'offre aux lecteurs ou pour publier des suppléments publicitaires communs. C'est ainsi que la plupart des journaux zurichois ont publié un supplément pour l'ouverture du RER. Trois quotidiens de la banlieue ont édité ce numéro spécial ensemble et l'ont distribué à raison de 150'000 exemplaires sous la signature commune des éditeurs du *Zürcher oberländer de Wetzikon*, du *Zürichsee-Zeitung* de Stäfa et du *Zürcher unterländer* de Bassersdorf/Dielsdorf.

Et si vous voulez encore une preuve de l'utilité d'un quotidien régional, prenez l'édition du 21 mai 1990 du *Neues Bülacher Tagblatt*. Ce numéro de seize pages en consacre plus de cinq au tir fédéral en campagne, dont l'essentiel sur les tirs dans le district de Bülach. On doit supposer que tous les tireurs de la région ont lu attentivement ce numéro et qu'ils trouvent autant de plaisir au journal et au tir que le conseiller national H.U. Graf (UDC) éditeur, rédacteur et lui aussi tireur. ■

bruit: manifestation de soutien avec sonnailles et toupins un dimanche soir, lettres de lecteurs dans les quotidiens viennent au secours du paysan à l'origine de cette «*survivance pastorale en milieu urbain*» pour reprendre les termes du président du tribunal. Celui-ci a pesé «*les intérêts d'une famille peut-être anormalement sensible au bruit, souhaitant retrouver la tranquillité, et d'un éleveur fidèle à la tradition (...). La prépondérance de l'intérêt de la famille à maintenir ou à recouvrer sa bonne santé prime.*»

On peut certes comprendre le résultat de cette pesée d'intérêt en analysant ce cas, pris isolément et pour lui-même, encore que les veaux ne portent pas des cloches uniquement par tradition. Elles servent à faciliter la recherche d'un éventuel fugitif parmi le troupeau, notamment lorsque les bêtes pâturent de nuit. Mais on peut évidemment disserter longuement sur l'utilité de ce système de recherche lorsque les possibilités de fuite sont limitées par un enclos entouré d'habitations. Là n'est pas notre propos.

Ça cloche au téléphone

Les motifs avancés par la famille incommodée sont autrement plus intéressants. Ainsi, le père, qui travaille à la maison, se plaignait de ne pouvoir converser avec ses clients au téléphone sur fond de cloches de vaches. Et cela durant quelques semaines par année. En revanche, les Valaisans incommodés et atteints dans leur santé par les émanations de fluor des usines d'aluminium ont dû mener une lutte pendant plusieurs dizaines d'années avant d'obtenir gain de cause. Et il y a peu de chance pour que les voisins d'un aéroport ou les personnes travaillant ou habitant en ville, près d'une rue à fort trafic dont le bruit est autrement plus élevé que celui de quelques cloches, voient un tribunal condamner les avions à rester au sol ou les voitures au garage. Les autorités vont certes prendre des mesures, mais elles consisteront dans bien des cas à obliger les propriétaires d'immeubles à en changer les fenêtres... On est tout aussi tolérant pour les innombrables bruits «normaux» qui animent la vie

d'un bureau. Téléphoner à côté du tintamarre que fait une imprimante ou une machine à écrire n'a évidemment pas le même effet sur les clients que celui des vaches au pré. On veut bien admirer une poya, mais plutôt peinte sur le chalet fribourgeois du Ballenberg ou chantée en patois à la Fête des vigneronns que passant sous nos fenêtres.

Le bruit des oiseaux

Faut-il empêcher les oiseaux de chanter sous prétexte qu'ils émettent leur pépielement dès l'aurore? se demande une lectrice de *La Liberté*. Les nouveaux habitants d'un village genevois avaient fait circuler une pétition allant dans ce sens qui demandait aux autorités de réagir. Il faut au moins espérer que ceux que les bruits campagnards dérangent évitent de tondre leur gazon ou de déblayer la neige à l'aide d'une machine. Et qu'ils ne seront pas outrés lorsqu'un reportage présentera les conditions d'engraissement de certains veaux qui ne voient jamais le jour. Car il y aurait décidément beaucoup à dire sur ces paysans du dimanche suréquipés en outils à moteur de toutes sortes, gaspilleurs d'engrais et de pesticides, et qui cultivent ce qui est déjà, à l'échelle du pays, une surface «agricole» d'une importance considérable: les jardins privés et les pelouses «propres en ordre», ces déserts écologiques choyés par des citadins qui ont déménagé pour se rapprocher de la nature. ■

Dérapiage au Flon

Nous avons oublié dans notre dernier numéro de mentionner les références du livre sur le Flon auquel nous avons consacré un article. Nous réparons aujourd'hui:

Une Place pour Lausanne. Entretien de Jean-Claude Pécelet avec Marx Lévy, suivis de *Flon 90*. Editions 24 Heures, Lausanne.

Dans le même article, le clavier du rédacteur a dérapé en insérant un sous-titre. C'est bien sûr *Léonard de Vinci à Lausanne* (et non Jules Verne) qu'il fallait lire. Toutes nos excuses.

Des chiffres et des lettres

...Et dire qu'il y en a qui se passionnent pour le dadaïsme, pour Tristan Tzara, pour Marcel Duchamp...

Je me contente d'habiter au 13, Montolieu, à Vennes. En face de ma maison — n° 13 — le n° 36. Voici quelques jours, j'ai reçu un périodique, l'organe des anciens de l'armée française 1939-45. Justement étonné, je l'ai parcouru, espérant trouver soit le nom d'un ami, soit un article susceptible de m'intéresser. Ne trouvant rien, j'ai été repêcher dans ma corbeille à papiers la bande qui entourait le périodique et j'ai constaté qu'en fait, il était adressé à un Monsieur P., de moi inconnu, habitant 113, Montolieu. Là-dessus, réaction — celle même que vous auriez eue: Quelle époque! Si on ne peut même plus compter sur les PTT... Et dire que ces salauds-là veulent augmenter les tarifs! Etc. Puis je me suis mis en route pour aller porter au 113 le précieux papier — ai constaté qu'il n'y avait pas de n°113; qu'on sautait du 111 au 115 — en face du 111, le n° 45! J'ai donc retiré intérieurement toutes les horreurs que j'avais dites aux PTT et suis rentré chez moi. Pris l'annuaire des téléphones, constaté que Monsieur P. habitait en fait au n° 131!

Prononcé, toujours intérieurement, quelques gros mots à l'adresse de ceux qui sont incapables d'indiquer correctement... Etc. Repris la route jusqu'à l'embranchement du chemin de Montolieu qui indiquait les n°s 131 et 133. Pénétré dans le premier bâtiment qui s'offrait et cherché vainement Monsieur P. Le concierge étant survenu, il a bien voulu m'éclairer: je me trouvais dans le 133 — le 131 se trouvait plus loin, «la tour que vous apercevez là-bas». Me suis rendu jusqu'à la tour, passant devant les n°s 147, 149, 151 et 153. Pénétré dans la tour; confronté à quatre groupes de boîtes aux lettres formant carré: premier côté, les numéros d'appartements 1 à 12, suivis du n° 21; deuxième côté, les n°s 22 à 34, puis le 40, puis les n°s 103, 102, 101, 104 à 106; et encore les n°s 201 à 206, 301 à 306, 401, 402, 430, 404 à 406; enfin les n°s 501 à 505; troisième côté, n°s 506, 601 à 606, 701 à 706; quatrième côté, 801 à 806, 901 à 906, 1001 à 1006, et encore une fois le n° 504! Conclusion:

I. Je présente mes excuses aux PTT pour les mauvaises pensées que j'ai nourries à leur endroit et je propose qu'on augmente les salaires des infortu-

nés facteurs.

II. Je présente également mes excuses à M^{me} Moinette — je veux dire: Geneviève Aubry. Il est évident qu'elle a raison; que les agents de la subversion sont partout parmi nous et que l'un d'eux, ayant échappé à la vigilance des ficheurs s'est glissé parmi les paisibles habitants du chemin de Montolieu, afin de déstabiliser tout le quartier. *Quo usque tandem...*

D'autres faits divers sont nettement moins drôles!

Par exemple, je lis dans *Contre-Enquête* d'Auchlin et Garbely, à propos de la drogue et du blanchissage de l'argent sale, ces quelques lignes: «*Le juge mulhousien Germain Sengelin ne décollerait pas. "La situation bâloise est la même que celle qui règne à Naples, contrôlée par la mafia. C'est la capitulation définitive face au crime organisé"*» dit-il au procureur général bâlois lorsqu'il suspendit, le 15 septembre 1989, la procédure contre la «Peseta connection» (p. 72). «*Personne n'est mieux informé que les services du procureur général de Bâle. Ils savent cela avec précision depuis dix ans, très exactement depuis 1980, date à laquelle ils bloquèrent et sabotèrent pour la première fois l'enquête contre la "Peseta connection"*» (73).

Là encore, il me paraît sentir la main de Moscou — vous pas? ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue: JeanLouis Cornuz

L'invité de DP: Jean-Christian Lambelet

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Tél: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40

Boîte aux lettres Vidéotex: 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet, Pierre Imhof, Liliane Monod

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

PRESSE UNIVERSITAIRE

Liberté surveillée

L'Université de Lausanne dispose, depuis avril 1988, d'un hebdomadaire d'information interne, vivant.

Le recteur de l'Université a observé deux signes de l'intérêt suscité par ce journal. Le second est en effet significatif.

Il reste à donner à l'institution une meilleure cohésion interne. L'un des moyens retenus fut la création en avril 1988 de l'hebdomadaire UNISCOPE, qui informe les membres de la communauté universitaire sur toutes les activités qui s'y déroulent. Après un départ modeste, le périodique a connu un succès grandissant, au point qu'en novembre et décembre derniers, le recteur était inter-

pellé régulièrement, les vendredis, pour commenter certaines informations parues dans UNISCOPE et arrivées la veille par ce canal aux rédactions. Un autre signe de l'intérêt suscité par notre publication ces derniers mois réside dans le fait que nous avons reçu deux lettres du chef du Département (l'autorité politique), nous demandant de rappeler la rédaction du «canard de l'Université» à plus de retenue. Nous avons répondu que nous pensions que la liberté que nous tenions à garantir à notre équipe rédactionnelle était un gage de qualité, dans le cadre néanmoins très restreint que peut offrir une publication marquée du sceau de l'officialité.

Extrait de *L'Université et ses valeurs*, p. 27. Editions Labor et Fides.

Qui paie le prix de la lutte contre l'inflation ?

Dans un récent numéro de *Domaine public*, André Gavillet se demande qui paie le prix de la lutte contre l'inflation. Pour chercher à y répondre, on commencera par constater qu'une fois un processus inflationniste déclenché, sa maîtrise passe pratiquement toujours par une diminution plus ou moins prolongée et profonde de l'activité économique. A ma connaissance, il n'y a en effet pas d'exemple d'une inflation soutenue qui ait pu être contrôlée sans un recul au moins relatif de l'activité économique.

Lorsque l'activité économique fléchit, cela a des conséquences au plan du revenu national et au plan de l'emploi. Le revenu national se compose de la rémunération des salariés (un peu plus des deux tiers du total), du revenu d'exploitation des indépendants (un peu plus de dix pour cent), du revenu de la propriété (environ vingt pour cent) et enfin des impôts directs frappant les entreprises déduction faite des intérêts de la dette publique (entre un et deux pour cent).

Pour toutes ces catégories, on dispose des chiffres de la comptabilité nationale. Si on en examine le com-

portement conjoncturel, on constate que rémunération des salariés, revenu des indépendants et revenus de la propriété versés (dividendes, intérêts) ont tous à peu près le même profil, mais qu'il y a une catégorie qui fluctue beaucoup plus que les autres: l'épargne des sociétés (ou «bénéfices non distribués» qui à l'heure actuelle représentent 6-7% du revenu national). Comme le graphique ci-dessous le montre, on a là une sorte d'amortisseur conjoncturel qui fait que les revenus touchés au titre du travail et de la propriété fluctuent sensiblement moins que le revenu national. Lorsqu'il y a un fléchissement de l'activité économique à la suite d'une politique anti-inflationniste, une partie de la baisse du revenu national sera donc absorbée par l'épargne des sociétés, après quoi la rémunération des salariés, les revenus des indépendants et les revenus de la propriété versés seront affectés de manière pratiquement égale.

Un mécanisme semblable existe pour l'emploi. Selon la méthode et la période de calcul, la variation conjoncturelle du nombre d'emplois en Suisse est entre deux et quatre fois plus faible que celle du volume de la production. L'explication en est double. Pour les entreprises, des travailleurs plus que des possédants ou des pauvres plus que des riches. Le monde est plus compliqué que cela.

Jean-Christian Lambelet

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au département d'économie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

Titre et sous-titre sont de la rédaction.

qu'on appelle de la «thésaurisation de main-d'œuvre». Plus important encore est la réduction des horaires de travail ou, comme on dit chez nous, le chômage partiel. Par rapport à des pays (les USA, par exemple) où certains travailleurs — typiquement les plus anciens — restent employés à temps plein alors que d'autres se retrouvent au chômage intégral, la réduction des horaires de travail a pour effet de répartir plus également les conséquences d'un fléchissement de l'activité économique. Les raisons pour lesquelles les réductions d'horaire sont une pratique beaucoup plus répandue dans certains pays que dans d'autres peuvent tenir à des facteurs institutionnels (indemnisation ou non du chômage partiel) ou à des facteurs sociologico-culturels plus profonds. Quoi qu'il en soit, il existe clairement des mécanismes macro-économiques qui tendent à égaliser l'impact social des fluctuations conjoncturelles et en particulier de celles dues à la lutte contre l'inflation.

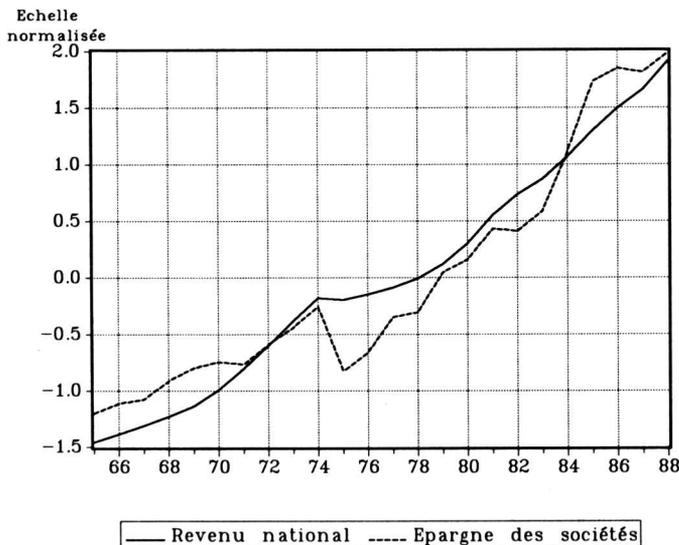
Le monde est compliqué

Bien entendu, cela ne veut pas dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes et il n'est pas exclu qu'une analyse micro-économique plus fine révèle que certaines catégories socio-économiques (par exemple les travailleurs étrangers non qualifiés) sont plus exposées que d'autres. Mais cela montre peut-être que, dans ce domaine comme dans d'autres, il convient de se méfier des jugements à l'emporte-pièce et en particulier de celui qui voudrait que la lutte contre l'inflation se fait «naturellement» au détriment des travailleurs plus que des possédants ou des pauvres plus que des riches. Le monde est plus compliqué que cela.

Jean-Christian Lambelet

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au département d'économie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

Titre et sous-titre sont de la rédaction.



Europe-info

(jg) Dans le paysage audiovisuel européen, les chaînes publiques se battent dos au mur: état de quasi-faillite en France pour Antenne 2, recul très important de l'audience de la BBC en Grande-Bretagne, situation difficile pour ARD et ZDF en Allemagne. Les télévisions des petits pays suivent comme elles peuvent. Seule la RAI tire son épingle du jeu face à l'extrême médiocrité des chaînes privées italiennes. Dans le domaine qui a toujours été leur point fort, celui de l'information, les TV publiques subissent maintenant l'assaut américain: CNN (Cable News Network), la chaîne de Ted Turner qui diffuse de l'information 24 heures sur 24, est désormais présente sur la plupart des réseaux câblés européens. Cette présence ne serait qu'anecdotique si CNN ne visait un public «haut de gamme», celui des gens de 30 à 50 ans qui ont des ambitions, de l'argent et disposent d'un certain pouvoir. Un phénomène de mode existe autour de cette chaîne: dans certains milieux, il est de bon ton de dire que l'on regarde CNN lorsqu'on rentre du bureau à neuf heures du soir et de professer le plus grand mépris pour les journaux des TV publiques.

Si personne ne conteste la qualité de CNN, il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une chaîne américaine, présentant un point de vue américain, orienté sur l'actualité des Etats-Unis et sur la perception du monde que l'on a depuis New York ou Los Angeles.

La contre-offensive des chaînes publiques européennes s'appelle Euronews. Il s'agit de profiter des nouvelles possibilités des satellites pour créer une chaîne d'information sur le modèle de CNN, mais qui soit multilingue et non plus exclusivement anglophone. Il y aurait ainsi un canal image unique pour toute l'Europe et cinq canaux pour le son: anglais, allemand, français, italien, espagnol. Le réseau câblé d'une ville romande sélectionnerait le canal son français pour ses abonnés et celui d'une ville allemande choisirait le canal en allemand.

On peut se demander comment les TV publiques, asphyxiées par le manque d'argent, pourront trouver les fonds nécessaires au lancement d'Euronews.

L'œuf de Colomb s'appelle Eurovision. Pour le téléspectateur moyen, l'Eurovision est le système qui permet à un match de football d'être diffusé en même temps dans tous les pays d'Europe. Pour les professionnels, c'est une bourse d'échange par laquelle transitent chaque jour les centaines de minutes d'images d'actualité. Elles sont transmises par des équipes des TV d'Europe et, après avoir été sélectionnées, quelques minutes passent au Téléjournal. C'est au fond l'équivalent pour la TV des agences de presse pour les journaux.

Les télévisions publiques (ainsi que TF1 pour des raisons historiques) sont les propriétaires de l'Eurovision. Il suffit donc de puiser dans le stock et de payer les quote-parts correspondantes. Euronews échapperait ainsi aux frais de production. Il reste à trouver une ville pour implanter les locaux de la chaîne: Lyon semble favori — mais Munich et Bologne se sont aussi placés — à créer cinq équipes de journalistes pour les cinq langues de diffusion et à assurer le support technique nécessaire.

Les décisions devraient être prises prochainement. Toutefois, une série d'obstacles restent à lever: les chaînes publiques ne veulent pas se créer un concu-

rent; Euronews devra rester une chaîne complémentaire, ce qui implique peut-être certaines restrictions dans la liberté de mouvement de ce nouveau média. Les réseaux câblés sont loin de couvrir toute l'Europe: très denses au Bénélux, en pleine expansion en Suisse et en Allemagne, ils sont quasiment absents du sud du continent. Le canal italien et le canal espagnol ne toucheront qu'un petit pourcentage de téléspectateurs. Enfin, une bonne partie des chaînes publiques d'Europe restent en dehors du projet. Si la plupart attendent pour voir, certaines, en particulier dans les Iles britanniques prépareraient un projet concurrent. Les annonceurs indispensables à l'équilibre financier du projet sont également une source d'incertitude. Les publicités sont aujourd'hui conçues en fonction des marchés nationaux. Il ne sera pas facile des les faire «passer» pour toute l'Europe.

Le calendrier prévu est très court. Si les décisions de lancement de la chaîne sont prises comme prévu dans les prochaines semaines, la diffusion devrait démarrer dans le courant 91.

En tout état de cause, il est certain que l'on ne peut que se féliciter d'un projet qui s'inscrit pleinement dans l'esprit du service public et dans celui de l'unité de l'Europe. Il reste à espérer qu'il ne se fracassera pas sur les hésitations des annonceurs et des égoïsmes nationaux. ■

ÉCHOS DES MÉDIAS

La panne: à peine lancé, le numéro 2 du supplément de *24 Heures* intitulé *Temps libre* n'a pu être distribué qu'avec 48 heures de retard à un grand nombre d'abonnés.

Pour l'Eglise catholique romaine, dimanche passé était le dimanche des médias (moyens de communication sociales) avec collecte pour permettre de tenir compte des grands besoins de l'Eglise en matière médiatique. Nous relevons ces données sur l'agence catholique d'information KIPA dont le siège est à Fribourg: 260 abonnés reçoivent quotidiennement les services de l'agence. Il y a une rédaction fran-

çaise et une rédaction allemande. Le budget annuel pour cette année dépasse légèrement le million de francs et des échanges ont lieu avec les bureaux à l'étranger.

La *Tribune de Genève* a une nouvelle présentation. Les milieux publicitaires avaient reçu un échantillon avec un numéro 000002 daté d'un dimanche, jour où la Julie ne paraît pas.

Roger Schawinski, animateur de *Radio 24* à Zurich, est outré: les PTT autorisent une puissance de 150 Watt pour l'émetteur concurrent *Radio Z*, alors que sa radio ne dispose que d'une puissance de 100 Watt, ce qui se remarque à ce niveau d'émission. Une conférence semble prévue entre les trois intéressés pour trouver une solution.